



ICAO

Vingt-Deuxième Réunion du Groupe Régional AFI de Planification et de Mise en Œuvre (APIRG / 22)

(Accra, Ghana, 29 juillet - 2 août 2019)

ACCORD DE TRAVAIL FORMULE DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD / TRAITE DE L'ATLANTIQUE SUD (TAN / SAT) APRÈS LA PREMIÈRE RÉUNION DE COORDINATION DE L'ATLANTIQUE (RCA)

(Note présentée par les États-Unis d'Amérique, l'Afrique du Sud, l'Angola, Trinidad & Tobago, le Portugal, la France, l'ASECNA et l'IATA)

RESUME

Ce document présente les avantages potentiels en matière de la sécurité et l'efficacité des Opérations Océaniques de l'Atlantique par la coordination des relations de travail entre le Groupe de Planification des Systèmes (GPS) du TAN et du SAT. En outre, ce document présente le résultat des discussions de la première Réunion de Coordination de l'Atlantique (RCA / 1) et demande à l'APIRG de soutenir les aspects de la coordination inter-régionale de la RCA / 1 en officialisant les efforts de coordination TAN / SAT ainsi que la structure de SAT et la réunion prévue du Comité ACM / 2 au début de 2020.

Actions pour la réunion : Voir paragraphe 3

1 INTRODUCTION

- 1.1 À l'instar du SAT, tous les États prestataires de services TAN SPG, à l'exception de l'Islande, sont accrédités auprès d'autres PIRG de l'OACI. Les seules caractéristiques de prestation de services océaniques exigent des efforts collectifs de ces États afin de maintenir et, dans la mesure du possible, améliorer les normes de sécurité convenues dans toutes les activités qui appuient la prestation de services de navigation aérienne.
- 1.2 Dans un esprit d'harmonisation et de collaboration, le TAN SPG a été revu et a été réconforté par les résultats du SAT / 24, en particulier ceux qui visaient améliorer la coordination et la coopération avec le TAN, ainsi que les changements et améliorations structurels visant à améliorer la sécurité et l'efficacité des réseaux au sein de SAT.

2. ANALYSE

Première Réunion de Coordination Atlantique (ACM / 1)

- 2.1 ACM / 1 s'est tenu à Paris, en France, le 31 janvier 2019 (relatif à la Conclusion 54/5 de TAN SPG) juste après l'atelier de vision TAN 2030. Des représentants de quatorze (14) États et de six (6) Organisations / Industries ont assisté à la réunion. Elle était présidée par le Président de l'APIRG et par le Directeur Régional Adjoint de l'Office EUR / TAN (en remplacement du président de TAN- TAN SPG qui a été pris ailleurs). Les présidents de la SAT et du GREPECAS ont également assisté à l'ACM.

- 2.2 L'ACM a évalué les structures de travail existantes, les jalons et les activités, les défis liés à la mise en œuvre et les domaines qui nécessitent l'harmonisation des besoins entre TAN et SAT et au sein de ces derniers.
- 2.3 L'ACM a convenu de la liste des projets communs visant à renforcer l'harmonisation et la continuité des opérations dans l'espace aérien de l'Atlantique, en fonction des priorités suivantes : 1) harmonisation des plans d'urgence ; 2) Mise en œuvre de la Surveillance de la Communication basée sur la Performance (PBCS) ; et 3) Mise en œuvre de la Surveillance Dépendante Automatique basée sur l'Espace - Diffusion (ADS-B). D'autres défis liés à l'opération et de sécurité ont été relevés, en particulier dans le domaine des procédures ATCO / Pilot, des défis de COM HF pour les vols transitant des FIR AFI vers la FIR PIARCO, du nombre élevé de vols ne pouvant pas fonctionner à leur niveau de vol optimal, et de l'opération d'aéronefs non approuvés par RVSM dans l'espace aérien RVSM.
- 2.4 Les trois projets approuvés par l'ACM sont en réalité des équipes de projet SAT et soutenus par des parties prenantes du TAN. L'approbation formelle du mandat du projet par TAN SPG n'est pas requise pour les efforts de soutien de TAN. Cependant, des inquiétudes étaient soulevées concernant l'inexistence jusqu'à présent, d'un co-responsable proposé par le SAT pour les 3 projets.
- 2.5 Les trois projets approuvés par l'ACM sont en réalité des équipes de projet SAT et soutenus par des parties prenantes du TAN. L'approbation formelle du mandat du projet par TAN SPG n'est pas requise pour les efforts de soutien de TAN. Cependant, des inquiétudes étaient soulevées concernant l'inexistence d'un co-responsable jusqu'à présent par le SAT pour les 3 projets.
- 2.6 En ce qui concerne les projets communs de mise en œuvre du PBCS et du SB ADS-B, le Bureau EUR / TAN et les États-Unis ont présenté des notes d'information sur le partage de l'expérience de TAN sur la mise en œuvre du PBCS et du SB ADS-B à SAT / 24. De plus, le Canada a informé les TAN SPG / 55 de leur coordination avec l'ASECNA pour la mise en œuvre du SB ADS-B et de leur volonté d'assumer la, si nécessaire responsabilité principale du projet SB ADS-B.
- 2.7 En outre, à la suite des conclusions de la dernière réunion du groupe de coordination des Agences de Surveillance Régionale de l'OACI (RMACG) tenue en juin 2019, les Agences de Surveillance Régionales SATMA, ARMA et CARSAMA devront mettre à jour leurs termes de référence pour inclure le plan de surveillance et l'installation PBCS d'un HMU RVSM supplémentaire dans la région AFI afin d'assurer une harmonisation mondiale.
- 2.8 De tout ce qui précède, les auteurs du présent document souhaitent toucher les aspects critiques du contrôle régional pour la sécurité des dimensions verticale, latérale et longitudinale puisque ces dimensions permettent de réduire la séparation et que la mise en œuvre du PBCS est un composant nécessaire de sécurité pour l'avenir.
- 2.9 En outre, Trinité-et-Tobago et EUROCONTROL ont demandé à TAN SPG de participer en tant qu'observateur aux réunions du TAN SPG et de ses groupes contributifs. Le TAN SPG a accueilli favorablement les demandes de statut d'observateur auprès du TAN SPG. Il a été souligné que leur participation serait bénéfique pour les activités de la région TAN, notamment du point de vue des efforts d'harmonisation et de coordination TAN et EUR / SAM / SAT.

Supervision de la Sécurité de l'Atlantique Sud

- 2.10 Au cours de SAT / 24, un certain nombre de propositions ont été présentées concernant l'élaboration d'une Vision, d'un Concept des Opérations et de Plans de Mise en œuvre de la SAT. SAT / 24 a également décidé de renommer le Groupe d'Etude SAT sur la base de l'amélioration de la Structure de l'Espace Aérien (IAS / SG) en Groupe de Gestion de Mise en œuvre SAT (SAT IMG). Étant donné que la SAT relève de plusieurs PIRG et RASG, la création d'un groupe de mise en œuvre est une évolution nécessaire dans l'harmonisation des prestations de services. Le format SAT IMG vise à améliorer le processus d'identification, de planification et de mise en œuvre des projets applicables aux normes et pratiques recommandées de l'OACI.
- 2.11 En outre, SAT / 24 a noté que le SAT relevait de plusieurs PIRG et RASG ainsi que de leur espace aérien national respectif, ce qui posait des problèmes liés aux rôles de supervision en matière de la sécurité des États d'exécution. Comme indiqué précédemment, la prestation de services océaniques nécessite une attention particulière non seulement sur la mise en œuvre, mais également sur le fait de veiller à ce que la mise en œuvre des ANSP respecte les niveaux de sécurité prescrits et convenus. Pour ce faire, il est préférable que les autorités de réglementation des États soient responsables de la prestation du niveau de performance convenu en matière de sécurité dans la prestation de services de navigation aérienne et dans l'exploitation des aéronefs.
- 2.12 Pour faire face à ce défi, il a été proposé de créer un Groupe de Supervision de la Sécurité SAT indépendant pour compléter le travail du SAT-IMG. La solution proposée veillera à ce que les propositions de mise en œuvre bénéficient d'une supervision de la sécurité appropriée et fournissent aux PIRG et RASG respectifs des informations complètes sur les initiatives de SAT.
- 2.13 Pour faire face à ce défi, il a été proposé de créer un Groupe de Supervision de la Sécurité SAT indépendant pour compléter le travail du SAT-IMG. La solution proposée veillera à ce que les propositions de mise en œuvre bénéficient d'une supervision de la sécurité appropriée et fournissent aux PIRG et RASG respectifs des informations complètes sur les initiatives de SAT.
- a) Définir clairement toutes les responsabilités de réalisation de performances en matière de sécurité en lien à la prestation de services de navigation aérienne ;
 - b) Soutenir les activités de gestion de la sécurité qui aboutiront à une culture organisationnelle favorisant ainsi des pratiques sûres, encourageant des rapports et une communication efficace sur la sécurité et gérant activement la sécurité au sein du SAT ;
 - c) Partager des données, des connaissances et des compétences en matière de sécurité avec les parties prenantes concernées ;
 - d) Diffuser les informations de sécurité et les exigences opérationnelles de SAT aux parties prenantes ;
 - e) Établir et mettre en œuvre des processus d'identification des dangers et de gestion des risques afin d'éliminer ou d'atténuer les risques en matière de sécurité associés aux services de navigation aérienne prenant en charge les opérations des aéronefs dans le SAT
 - f) Établir et mesurer les performances de sécurité de la région SAT par rapport aux normes de sécurité convenues ; et
 - g) Améliorer continuellement les performances de sécurité SAT à travers processus de gestion de la sécurité.

- 2.14 De ce qui précède et à l'appui des propositions formulées lors de la réunion SAT / 24, le TAN SOG souhaiterait inviter les Autorités de Supervision de l'État membre de SAT et les parties prenantes associées à la prochaine réunion TAN SOG / 21 à Madrid, en Espagne, du 10 au 13 décembre 2019. Cette invitation est partagée afin de soutenir les efforts d'harmonisation, de collaboration et de coordination entre TAN / SAT et de présenter la portée des travaux menés par une structure SOG dans l'espace aérien océanique

3 SUITE A DONNER DE LA REUNION

- 3.1 La réunion est invitée à :
- a) Noter les informations fournies ;
 - b) Soutenir l'organisation et la participation de la réunion ACM / 2 prévue pour le 1er trimestre de 2020 ;
 - c) Encourager les États membres de la SAT à participer en tant qu'observateurs à la réunion de TAN SOG / 21 à Madrid, en Espagne ; et
 - d) Encourager le SAT à soutenir la création d'une SAT SOG.